



Paris, le lundi 27 février 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature de conventions entre l'Etat, SNCF Mobilités et l'AFITF relatives aux Trains d'Equilibre du Territoire

Alain Vidalies, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, Florence Parly, Directrice générale de SNCF Voyageurs, et Philippe Duron, Député, Président de l'AFITF, ont signé aujourd'hui deux conventions relatives aux Trains d'Equilibre des Territoires. Ces deux conventions marquent l'aboutissement de la feuille de route pour un nouvel avenir des TET, présentée par le Gouvernement en juillet 2015.

Alain Vidalies et Florence Parly ont ainsi signé la convention d'exploitation des lignes TET conclue entre l'Etat et SNCF Mobilités pour la période 2016-2020, extensible à 2023. Elle intègre dans la durée l'ensemble des évolutions annoncées et des progrès attendus de la part de l'opérateur, tant en termes de qualité du service que de redressement de l'équilibre économique, et confirme le rôle de l'Etat comme autorité organisatrice.

Cette convention traduit de manière concrète l'engagement du Premier ministre de maintenir l'équilibre économique des trains Intercités sur la durée de la convention. Les efforts de l'opérateur en matière de productivité, de transparence et de dynamisme commercial y sont inscrits. Il s'agit d'un accord équilibré, associant des efforts de productivité de l'opérateur, indispensables à la pérennité de cette offre, les résultats des évolutions du périmètre des TET, et un effort financier conséquent de l'Etat sur son niveau de contribution.

Dans le cadre de cette feuille de route, l'Etat s'est également engagé à un renouvellement complet du matériel roulant d'ici 2025, pour un montant total de 3,5 milliards d'euros. Il s'agit d'un effort sans précédent pour rendre ces trains plus attractifs et confortables, au bénéfice des voyageurs. La convention de financement signée par ailleurs ce jour entre l'Etat, l'AFITF et SNCF Mobilités acte l'acquisition de 30 rames Régiolis Alstom, pour un montant de 360 millions d'euros. Ces trains bénéficieront aux lignes de nombreuses régions : Paris-Amiens-Boulogne, la desserte de Montluçon venant de Paris et Bourges, Clermont-Ferrand-Nîmes (Cévenol), Toulouse-Hendaye, ainsi que les 3 lignes reprises par la région Nouvelle Aquitaine (Bordeaux-La Rochelle, Bordeaux-Limoges et Bordeaux-Ussel). Ces trains feront l'objet d'une mise en service, selon les lignes, entre novembre 2018 et septembre 2019.

Pour Alain Vidalies, « les deux conventions signées aujourd'hui marquent l'aboutissement d'une réforme des TET à la hauteur de l'ambition que j'avais fixée il y a plus de deux ans : redonner un nouvel avenir à l'offre Intercités, qui constitue une composante essentielle de la desserte de nos territoires ».

Pour Florence Parly, « SNCF se félicite de la concrétisation du travail entre l'Etat et SNCF depuis plus d'un an dotant ainsi l'activité d'une feuille de route claire et dynamique. L'arrivée du nouveau matériel comme on peut le voir actuellement sur la ligne Paris-Troyes-Belfort est un vrai plus pour les voyageurs en terme de confort et de fiabilité ».

Pour Philippe Duron, ces deux conventions « s'inscrivent pleinement dans la continuité des réformes profondes engagées au cours des cinq dernières années dans l'amélioration et la fiabilisation du réseau ferroviaire, avec comme priorité la qualité de service offerte aux voyageurs. L'AFITF, après une première convention en 2013 qui avait permis de remplacer les TET thermiques par 34 rames Régiolis pour un montant de 510 millions d'euros, a donc inscrit dans son budget initial pour 2017 ces nouvelles rames qui permettront à n'en pas douter une amélioration réelle aux services ferroviaires Intercités, à leurs usagers et aux territoires desservis ».

Contact presse :

Cabinet d'Alain Vidalies : 01 40 81 77 57 ; secretariat.presse-transports@developpement-durable.gouv.fr

SNCF INTERCITES : Michaël CHEFLES : 01 53 25 73 77 ; michael.chefles@sncf.fr

AFITF : 01 40 81 15 60 ; contact.afitf@l-carre.net
